



Projet de déploiement de fibre optique à l'abonné (FTTH) du Conseil Général de Vaucluse

**Consultation formelle des opérateurs dans le
cadre du dossier FSN**

1. Coordonnées du porteur de projet et du SDTAN

Monsieur le Président
Hôtel du Département
Rue Viala
84009 Avignon Cedex 9
Contact :
Catherine Utrera
Directrice Aménagement et Développement Durable
Tél : 04 30 40 78 82
Mail : catherine.utrera@cg84.fr

2. Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée

Le projet de déploiement du réseau très haut débit FTTH du Département de Vaucluse comprend 113 624 prises, situées dans le périmètre d'initiative publique, et est prévu en 4 plans quinquennaux.

Le périmètre d'initiative publique FTTH du Département porte sur les communes de son territoire situées en dehors des zones ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'investissement FTTH d'au moins un opérateur privé en réponse à l'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII).

Carte présentée en annexe.

3. Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique

Le SDTAN de Vaucluse approuvé par délibération départementale n°2011-690 du 8 juillet 2011, est disponible en lecture ou en téléchargement sur le site du Département :

www.vaucluse.fr, rubrique cadre de vie.

Adresse complète : <http://www.vaucluse.fr/cadre-de-vie/le-territoire-numerique/le-haut-et-tres-haut-debit/>

4. Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité)

Conformément au paragraphe 3.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets du plan National Très Haut Débit (PNTHD), les opérateurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations pour faire part à la collectivité territoriale qui porte le projet et le SDTAN, par courrier recommandé avec avis de réception, de leurs projets de déploiement, y compris mutualisés, sur le territoire concerné.

Si un opérateur tiers souhaite signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à très haut débit, il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du Conseil Général de Vaucluse ;
- Copie par courriel à Catherine Utrera, Directrice de l'Aménagement et du Développement Durable (catherine.utrera@cg84.fr)
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernées à horizon 5 ans (cartographie au format SIG sous forme numérique ;
- Détail du calendrier de réalisation avec a minima le planning de réalisation des travaux et des prévisions de couverture exprimées en nombre d'habitations et de locaux à usage professionnel raccordables, à horizons 1, 2, 3, 4 et 5 ans ;
- Détail du montant des investissements par années et par prise pour chaque commune concernée ;
- Adresse géo localisée des Points de Mutualisation.